



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 07/2025

Vevey, le 26 mai 2025

Endettement net et brut - Situation au 31 décembre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Plafond d'endettement et pour les cautionnements

Pour la présente législature 2021 – 2026, le Conseil communal a décidé, dans sa séance du 2 décembre 2021 :

1. de fixer le plafond d'endettement net à hauteur de CHF 165 Mio de francs pour la période législative du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026 ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter et à accorder des cautionnements et autres formes de garanties jusqu'à ce que l'endettement net atteigne le montant fixé au point 1 ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment, ainsi que la détermination des modalités des emprunts et des cautionnements ;
4. de charger la Municipalité d'informer régulièrement le Conseil communal sur l'évolution de l'endettement.

2. Dette nette au 31 décembre 2024

Jusqu'en 2020, le calcul de la valeur du patrimoine administratif financé par des taxes affectées (9141.460) comprenait une pondération. Depuis 2021 et après analyse, celle-ci a été abandonnée, car, pour les investissements qui regroupent les routes et les canalisations, deux comptes distincts sont dorénavant créés.

	<u>31.12.2024</u> CHF	<u>31.12.2023</u> CHF
Dette nette		
920 Engagements courants	17'397'387.61	15'565'684.70
921 Dettes à court terme	63'000'000.00	74'000'000.00
922 Emprunts à moyen et long terme	156'912'500.00	142'162'500.00
925 Passifs transitoires	11'994'005.05	9'892'235.42
910 Disponibilités	- 8'407'958.46	- 8'941'455.63
911 Débiteurs et comptes courants	- 10'249'661.32	- 16'760'381.80
912 Placements du patrimoine financier	- 121'495'446.40	- 119'454'913.18
913 Actifs transitoires	- 14'866'207.00	- 18'751'855.97
9141.460 Patrimoine administratif financé par des taxes affectées	- 3'226'136.46	- 5'027'123.15
Endettement net	<u>91'058'483.02</u>	<u>72'684'690.39</u>
Revenus courants		
40 Impôts	82'565'255.06	79'888'886.76
41 Patentes, concessions	1'332'896.05	1'461'363.70
425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	31'637.26	6'279.88
427 Revenus des immeubles du patrimoine administratif	1'810'985.32	1'598'981.07
431 Emoluments	589'800.15	539'626.24
	<u>86'330'573.84</u>	<u>83'495'137.65</u>
Ratio de l'endettement net	105.5%	87.1%
<i>Le taux maximum recommandé est de 250%</i>		

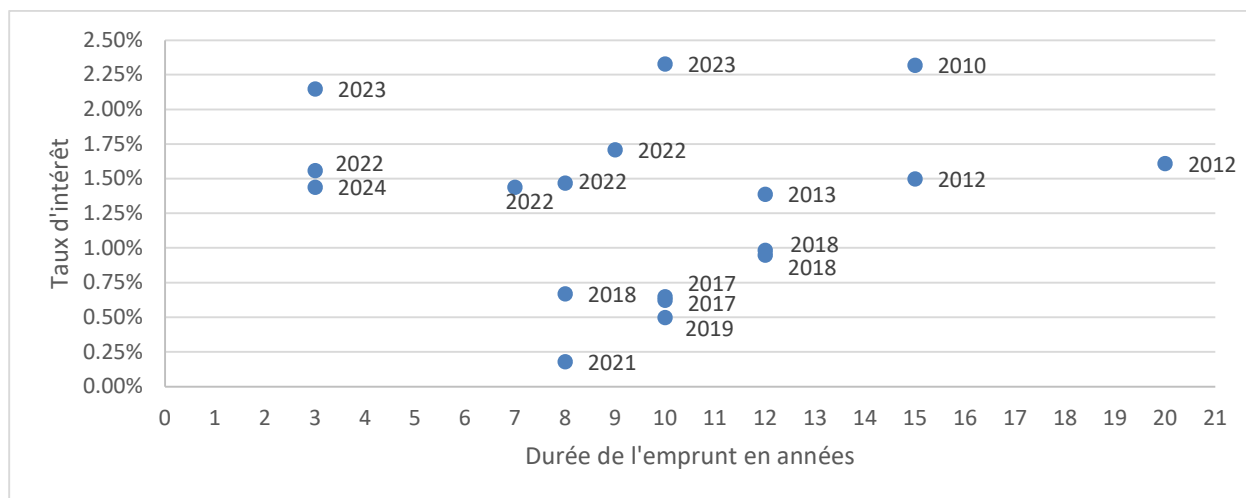
3. Dette brute au 31 décembre 2024 (indicateur « poids de la dette »)

L'indicateur « poids de la dette », soit le ratio « dette brute/revenus courants », est conforme aux recommandations de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales. Il s'élève à :

	<u>31.12.2024</u> CHF	<u>31.12.2023</u> CHF
Dette brute		
920 Engagements courants	17'397'387.61	15'565'684.70
921 Dettes à court terme	63'000'000.00	74'000'000.00
922 Emprunts à moyen et long terme	156'912'500.00	142'162'500.00
Endettement net	<u>237'309'887.61</u>	<u>231'728'184.70</u>
Revenus courants		
40 Impôts	82'565'255.06	79'888'886.76
41 Patentes, concessions	1'332'896.05	1'461'363.70
42 Revenus du patrimoine	13'488'748.20	12'545'932.31
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	14'498'484.76	14'199'072.26
44 Parts à des recettes cantonales	2'302'381.60	2'933'417.70
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	36'450'777.40	37'216'364.56
46 Autres prestations et subventions	1'365'931.45	188'589.90
	<u>152'004'474.52</u>	<u>148'433'627.19</u>
Ratio de l'endettement brut	156.1%	156.1%
<i>Le taux maximum recommandé est de 250%</i>		

4. Taux d'intérêt

Le graphique ci-dessous représente le taux d'intérêt des crédits à long terme en cours selon leur durée. Les étiquettes indiquent l'année de conclusion du crédit.



5. Cautions et garanties

Les cautions et les garanties sont détaillées à la page 203 de la brochure des comptes de l'exercice 2024. Le montant inscrit pour les cautions représente le risque maximum. Le risque réel est moins élevé ; en effet si une caution concerne un emprunt bancaire, ce dernier a été partiellement remboursé. Il y a une exception pour la caution liée à Chaplin's World ; le montant inscrit indique le dernier risque connu au jour de l'édition de la brochure. Cette caution est supervisée par les services du Canton de Vaud.

6. Conclusions

Les ratios de l'endettement brut et de l'endettement net se déterminent selon un calcul propre à chacun. Ils ne peuvent donc pas être comparés bien que le taux maximum recommandé identique puisse le laisser croire.

Le plafond d'endettement voté par le Conseil communal est un plafond « au net ». Dès lors, le ratio de l'endettement net prime sur le ratio de l'endettement brut qui n'est toutefois pas délaissé.

Le ratio de l'endettement net est plus favorable ; cela s'explique par l'importance de la valeur du patrimoine immobilier de la Commune et de son portefeuille de titres.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 26 mai 2025

Au nom de la Municipalité
le Vice-Syndic et la Secrétaire adj.


Vincent Imhof


Chloé Milner



Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini